



Service
Intercommunal
des Énergies



Contracting énergétique

SIE SA
Service Intercommunal
des Énergies

Chemin de la Gottrause 11
1023 Crissier
Tél. 021 631 51 11

info@sie.ch - www.sie.ch

Qu'est-ce que le contracting énergétique ?

Avec le développement des énergies renouvelables, le concept de contracting énergétique a pris une ampleur croissante en Suisse ces dernières années.

Le contracting énergétique est une offre globale de services énergétiques qui permet d'acheter une prestation et d'en confier les aspects techniques et financiers à un spécialiste de l'énergie, appelé contracteur. Le contracting énergétique privilégie le recours aux énergies renouvelables, comme le solaire, le bois, la géothermie, l'air ou l'eau.

Comment fonctionne le contracting énergétique ?

Sous mandat de son client, le contracteur élabore des solutions pour approvisionner en continu les installations et en assure l'exploitation. La prestation (électricité) est acheminée par le contracteur sur le lieu de consommation puis comptabilisée au travers d'un compteur d'énergie.

Au-delà de la logique environnementale, cette alternative se veut aussi rentable et vous permet de réaliser des économies. En effet, pour vous encourager à entreprendre cette démarche, nous prenons en charge l'intégralité des coûts de fourniture, d'installation (et/ou autre installation renouvelable) et de maintenance des panneaux solaires installés sur votre toit ou votre parking.

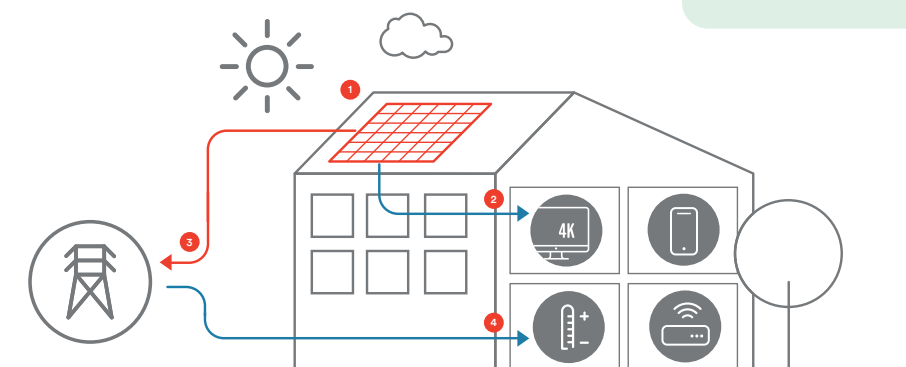
Proposée sous forme de contracting, cette solution d'une durée de 25 ans vous assure un prix de l'énergie fixe et avantageux durant toute la période contractuelle (il vous sera toujours possible de sortir du contracting en rachetant l'installation).

CETTE SOLUTION S'AVÈRE IDÉALE SI :

- Vous avez besoin d'une vision claire de vos coûts énergétiques dans la durée.
- Vous ne souhaitez pas financer l'installation de panneaux solaires.
- Vous souhaitez agir en faveur du développement des énergies renouvelables.
- Vous construisez ou rénovez un bâtiment et devez tenir compte des nouvelles lois.

ÉTAPES DE VOTRE PROJET

- **RENCONTRE / ÉTUDE**
Nous analysons vos besoins et vous conseillons sur les solutions les plus adaptées.
- **OFFRE**
Nous vous soumettons une offre personnalisée.
- **RÉALISATION**
Nous gérons l'intégralité du projet: des démarches administratives à la mise en service de l'installation.
- **EXPLOITATION / MAINTENANCE**
Nous assurons à nos frais le fonctionnement et l'entretien de l'installation durant toute la période contractuelle.



Si le bâtiment accueille plusieurs consommateurs, la constitution d'une communauté d'autoconsommateurs vous permet de maximiser la consommation de votre production propre. Nous pouvons également vous renseigner à ce sujet.

- 1 Panneaux solaires photovoltaïques 2 Autoconsommation par les occupants 3 L'excédent d'énergie est injecté dans le réseau
4 Alimentation par le réseau